

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 février 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 30
Excusés : 7
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT TROIS FEVRIER, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 17 février 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. RIBOLLA - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. TABUY - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme PERRIER - M. NOVAIS - M. FOUBERT - M. LARGIER .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEMOUCHER.

POUVOIRS :

M. TABUY	à	M. BECQUART
Mme CHAULIAGUET	à	Mme SHORT FERJULE
M. BACHELEY	à	Mme DEMARIA
Mme PERRIER	à	M. GHOZELANE
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA
M. LARGIER	à	M. DUMONT

SECRETARE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 23 FÉVRIER 2026

N°2026_02_23-9

Ref : Direction des finances et de la commande publique

Objet: Fin de mise à disposition au SMAM des biens sis 19 bis rue Gilbert Rey

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2003 autorisant monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition d'un terrain 19 bis, rue Gilbert-Rey au Syndicat intercommunal pour l'assainissement et l'aménagement du Morbras (SIAAM) ;

VU la délibération du comité syndical du SIAAM du 10 mars 2003 autorisant son président à signer ladite convention ;

VU la convention de mise à disposition signée le 25 mars 2003, d'un terrain de 1 663 m², sis 19 bis rue Gilbert-Rey à Pontault-Combault, cadastré D 2334 et 662, appartenant à la commune de Pontault-Combault, au bénéfice du SIAAM ;

VU la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2025, approuvant la cession des parcelles D 2868, D 2870 et D 2866 sises 19 et 19 bis rue Gilbert-Rey, au Syndicat mixte pour l'aménagement du Morbras (SMAM), pour un montant de 685 000 euros et autorisant le maire à signer l'acte authentique notarié avec l'office notarial de son choix ;

CONSIDERANT que la parcelle D 2334 a été divisée en parcelles D 2870 (1152 m²) et D 2871 (91 m²) pour l'emplacement réservé n°5 ;

CONSIDERANT que la parcelle D 662 a été divisée en parcelles D 2866 (346 m²) et D 2867 (72 m²) pour l'emplacement réservé n°5 ;

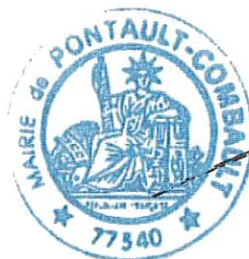
CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 11 février 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la fin de la mise à disposition du terrain sis 19 bis rue Gilbert Rey, cadastré D 2870 et D 2866 au Syndicat mixte pour l'aménagement du Morbras ;

AUTORISE le maire à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition de ces biens, ainsi que tout document afférent à la fin de cette mise à disposition.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 26 février 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260226-2026_02_23-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026
Publication : 27/02/2026